

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 02.02.2024 Code du produit: 22005 Page 1 de 16

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Additif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: ROWE Mineralölwerk GmbH

Rue: Langgewann 101 Lieu: D-67547 Worms

Téléphone: +49 (0)6241 5906-0 Téléfax: +49 (0)6241 5906-999

E-mail: info@rowe-oil.com
Interlocuteur: Product Compliance
E-mail: sdb@rowe-oil.com
Internet: www.rowe-oil.com

Service responsable: Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

1.4. Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène - non spécifié

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir. P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans procéder à l'élimination conformément aux dispositions

locales.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 02.02.2024 Code du produit: 22005 Page 2 de 16

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: 4-dodécylphénol, ramifié. les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance				
	N° CE	Nº Index	N° REACH		
	Classification (Règlement (CE) nº 1	272/2008)			
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité;	naphta hydrotraité à bas point d'ébul	lition	60 - < 100 %	
	265-150-3	649-327-00-6	01-2119486659-16		
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	•			
27247-96-7	Nitrates de 2-éthylhexyle			2,5 - < 5 %	
	248-363-6		01-2119539586-27		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute 7 EUH066	Fox. 4, Aquatic Chronic 2; H332 H312	2 H302 H411 EUH044		
104-76-7	2-éthylhexan-1-ol		2,5 - < 5 %		
	203-234-3		01-2119487289-20		
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit.	2, STOT SE 3; H332 H315 H319 H3	35		
64742-94-5	Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène - non spécifié				
	265-198-5	649-424-00-3			
	STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic C	hronic 2; H336 H304 H411			
91-20-3	naphtalène			0,3 - < 1 %	
	202-049-5	601-052-00-2	01-2119561346-37		
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Aquatic Acut	e 1, Aquatic Chronic 1; H351 H302 F	H400 H410		
210555-94-5	4-dodécylphénol, ramifié				
	640-104-9	604-092-00-9	01-2119513207-49		
	Repr. 1B, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H360F H314 H318 H400 H410				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 02.02.2024 Code du produit: 22005 Page 3 de 16

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de con	centrations spécifiques, facteurs M et ETA	
64742-48-9	265-150-3	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	60 - < 100 %
	par inhalation: DL50 = > 2000	CL50 = 28,1 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale:	
27247-96-7	248-363-6	Nitrates de 2-éthylhexyle	2,5 - < 5 %
		ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou ermique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
104-76-7	203-234-3	2-éthylhexan-1-ol	2,5 - < 5 %
	l'	ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou r voie orale: DL50 = 3290 mg/kg	
64742-94-5	265-198-5	Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène - non spécifié	2,5 - < 5 %
	par inhalation: = > 5000 mg/kg	CL50 = 30 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 g	
91-20-3	202-049-5	naphtalène	0,3 - < 1 %
	par inhalation: DL50 = 710 mg	CL50 = > 77,7 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 16000 mg/kg; par voie orale: g/kg	
210555-94-5	640-104-9	4-dodécylphénol, ramifié	< 0,1 %
	1 '	1; H400: M=10 ic 1; H410: M=10	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2).

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2),



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 02.02.2024 Code du produit: 22005 Page 4 de 16

Produits de pyrolyse, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel. Evacuer les personnes en lieu sûr

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Colmater les bouches de canalisations. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Utiliser un équipement de protection personnel.

Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles).

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 02.02.2024 Code du produit: 22005 Page 5 de 16

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Stocker dans un endroit sec.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Additif

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
104-76-7	2-Ethylhexan-1-ol	1	5,4		VME (8 h)	
91-20-3	Naphtalène	10	50		VME (8 h)	



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 02.02.2024 Code du produit: 22005 Page 6 de 16

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta h	ydrotraité à bas point d'ébullition		
Salarié DNEL	, à long terme	par inhalation	systémique	1,9 mg/m³
Salarié DNEL	., aigu	par inhalation	systémique	1286,4 mg/m³
Salarié DNEL	., à long terme	par inhalation	local	837,5 mg/m³
Salarié DNEL	., aigu	par inhalation	local	1066,67 mg/m³
Consommate	ur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,41 mg/m³
Consommate	ur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	1152 mg/m³
Consommate	ur DNEL, à long terme	par inhalation	local	178,57 mg/m³
Consommate	ur DNEL, aigu	par inhalation	local	640 mg/m³
27247-96-7	Nitrates de 2-éthylhexyle			
Salarié DNEL	., à long terme	par inhalation	systémique	0,35 mg/m³
Salarié DNEL	., à long terme	dermique	systémique	1 mg/kg p.c./jour
Consommate	ur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,52 mg/kg p.c./jour
Consommate	ur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,025 mg/kg p.c./jour
104-76-7	2-éthylhexan-1-ol			
Salarié DNEL	, à long terme	par inhalation	systémique	12,8 mg/m³
Salarié DNEL	., à long terme	par inhalation	local	53,2 mg/m³
Salarié DNEL	., aigu	par inhalation	local	53,2 mg/m³
Salarié DNEL	., à long terme	dermique	systémique	23 mg/kg p.c./jour
Consommate	ur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,3 mg/m³
Consommate	ur DNEL, à long terme	par inhalation	local	26,6 mg/m³
Consommate	ur DNEL, aigu	par inhalation	local	26,6 mg/m³
Consommate	ur DNEL, à long terme	dermique	systémique	11,4 mg/kg p.c./jour
Consommate	ur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,1 mg/kg p.c./jou
64742-94-5	Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); k	rérozène - non spécifié		
Consommate	ur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	10,2 mg/m³
Consommate	ur DNEL, à long terme	dermique	systémique	42,4 mg/kg p.c./jour
Consommate	ur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	2,1 mg/kg p.c./jou
91-20-3	naphtalène			
Salarié DNEL	., à long terme	par inhalation	systémique	25 mg/m³
Salarié DNEL	., à long terme	par inhalation	local	25 mg/m³
Salarié DNEL	., à long terme	dermique	systémique	3,57 mg/kg p.c./jour



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 02.02.2024 Code du produit: 22005 Page 7 de 16

Valeurs de référence PNEC

valeurs de i	elelelice i NEO	
Nº CAS	Désignation	
Milieu environ	nemental	Valeur
27247-96-7	Nitrates de 2-éthylhexyle	
Eau douce		0,0008 mg/l
Eau de mer		0,00008 mg/l
Sédiment d'ea	au douce	0,00074 mg/kg
Sédiment mai	in	0,00074 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
Sol		0,000191 mg/kg
104-76-7	2-éthylhexan-1-ol	
Eau douce		0,017 mg/l
Eau douce (re	ejets discontinus)	0,17 mg/l
Eau de mer		0,002 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,284 mg/kg
Sédiment marin		0,028 mg/kg
Intoxication se	econdaire	55 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
Sol		0,047 mg/kg
91-20-3	naphtalène	
Eau douce		0,0024 mg/l
Eau douce (re	ejets discontinus)	0,02 mg/l
Eau de mer		0,0024 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,0672 mg/kg
Sédiment marin		0,0672 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	2,9 mg/l
Sol		0,0533 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition







Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374)

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 02.02.2024 Code du produit: 22005 Page 8 de 16

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Protection contre les risques thermiques

Vêtements ignifuges Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: jaune clair
Odeur: caractéristique
Seuil olfactif: non déterminé

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

non déterminé
180 - 280 °C

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: Combustible. Non inflammable. Limite inférieure d'explosivité: 0.5 vol. % Limite supérieure d'explosivité: 7.0 vol. % Point d'éclair: 63 °C Température d'auto-inflammation: 200 °C Température de décomposition: non déterminé non déterminé pH-Valeur: Viscosité cinématique: 1.2 mm²/s

(à 20 °C)

Hydrosolubilité: Non miscible

Solubilité dans d'autres solvants

miscible avec la plupart des solvants organiques

Coefficient de partage n-octanol/eau:non déterminéPression de vapeur:non déterminéDensité (à 20 °C):0,812 g/cm³Densité apparente:756 - 835 kg/m³Densité de vapeur relative:non déterminéCaractéristiques des particules:non applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 02.02.2024 Code du produit: 22005 Page 9 de 16

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Comburant, Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Produits de pyrolyse, toxique.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 10204 mg/kg; ATE (cutanée) 22449 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 112,2 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 15,31 mg/l



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 02.02.2024 Code du produit: 22005 Page 10 de 16

Nº CAS	Substance							
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode		
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), h	ydrotraité; ı	naphta hydrot	raité à bas point d	'ébullition			
	orale	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (1989)	OECD Guideline 401		
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (1989)	OECD Guideline 402		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	28,1 mg/l	Rat	Study report (1980)	OECD Guideline 403		
27247-96-7	Nitrates de 2-éthylhexyle)						
	orale	ATE mg/kg	500					
	cutanée	ATE mg/kg	1100					
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l					
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l					
104-76-7	2-éthylhexan-1-ol							
	orale	DL50 mg/kg	3290	Rat	Publication (1973)	OECD Guideline 401		
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l					
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l					
64742-94-5	Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène - non spécifié							
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	Study report (1990)	EPA OTS 798.1175		
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (1989)	OECD Guideline 402		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	30 mg/l	Rat	Study report (1980)	OECD Guideline 403		
91-20-3	naphtalène	naphtalène						
	orale	DL50 mg/kg	710	Souris	FUND. APPL. TOXICOL 4: 406-419 (1984) (1	OECD Guideline 401		
	cutanée	DL50 mg/kg	> 16000	Rat	Study report (1980)	OECD Guideline 402		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	> 77,7	Rat	Study report (1985)	EPA TSCA		

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 02.02.2024 Code du produit: 22005 Page 11 de 16

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien: 4-dodécylphénol, ramifié.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hy	ydrotraité; na	aphta hydrotra	aité à ba	s point d'ébullition		
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 32 mg/l	> 22 - <	96 h	Leuciscus idus	Study report (1983)	DIN 38 412
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	2,56	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (2004)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50	13 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (2004)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC	2,6 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (1999)	OECD Guideline 211
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	2,6 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (1999)	OECD Guideline 211
27247-96-7	Nitrates de 2-éthylhexyle						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	2 mg/l	96 h	Danio rerio	Study report (2010)	OECD Guideline 203
104-76-7	2-éthylhexan-1-ol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	17,1	96 h	Leuciscus idus melanotus	Study report (1991)	EU Method C.1
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	11,5	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (1991)	EU Method C.3
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	39 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1991)	EU Method C.2
64742-94-5	Solvant naphta aromatique	ue lourd (pét	role); kérozè	ne - non	spécifié		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50	3,2 mg/l	48 h	Daphnia magna Straus	Study report (2004)	OECD Guideline 202
91-20-3	naphtalène						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,45	72 h	Skeletonema costatum	Mar Environ Res 11, 183-200 (1984)	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 02.02.2024 Code du produit: 22005 Page 12 de 16

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	> 2,4 - < 5,2
27247-96-7	Nitrates de 2-éthylhexyle	5,24
104-76-7	2-éthylhexan-1-ol	2,9
64742-94-5	Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène - non spécifié	> 3,1 - < 4,7
91-20-3	naphtalène	3,4

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité; naphta hydrotraité à bas point d'ébullition	39 - 18220		USEPA (2008)
27247-96-7	Nitrates de 2-éthylhexyle	1332		Meylan et al. 1997.
64742-94-5	Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène - non spécifié	26 - 18000		USEPA (2008)
91-20-3	naphtalène	36,5 - 168	Cyprinus carpio	

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien: 4-dodécylphénol, ramifié.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de

produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

070704 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU de

produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres

solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Date d'impression: 04.03.2024



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 02.02.2024 Code du produit: 22005 Page 13 de 16

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro</u>

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>transport:</u> transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéroLe produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

<u>14.2. Désignation officielle de</u>

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéroLe produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

<u>d'identification:</u> transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transp

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):

4-dodécylphénol, ramifié



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 02.02.2024 Code du produit: 22005 Page 14 de 16

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 30, Inscription 75

Indications relatives à la directive

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,11,15.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 02.02.2024 Code du produit: 22005 Page 15 de 16

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë Asp. Tox: Danger par aspiration Skin Corr: Corrosion cutanée Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire Carc: Cancérogénicité

Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service
M-Factor: Multiplication Factor
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50% LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association ICAO: International Civil Aviation Organization

TI: Technical Instructions

DGR: Dangerous Goods Regulations

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container VOC: Volatile Organic Compounds EG or EC: European Community

IE: Industrial Emissions

SVHC: Substance of Very High Concern

Les principales références bibliographiques et sources de données

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations). (v.1.2, 2013)



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

HIGHTEC DIESEL SYSTEM PROTECT

Date de révision: 02.02.2024 Code du produit: 22005 Page 16 de 16

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

onto aco pinacco	Trot zorr (tramoro ot toxto intograr)
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH044	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)